

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-064 en date du 20 Mars 2021
Portant sur un fonds de concours attribué
dans le cadre de la politique locale du commerce à la commune
de SAINT GEORGES NIGREMONT**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mars à 08 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport André Vénuat à AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 11/03/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 44	Votants : 53	POUR : 53
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 53	

Présents : MM., DESARMENIEN, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, GRASS, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, ROUX, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, PERRIER F, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHADAYRON, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM., JOULOT à ECHEVARNE, GALINDO à VERDIER, MORANCAIS à DESARMENIEN, ROULLAND à VENTENAT, MMES LE CORRE à BERTHON, VIRGOULAY à PLAS, GIRAUD-LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, VIALTAIX à DESGRANGES.

Excusés : MM. NOVAIS, D'HULSTER, DESCLOUX, BRUNET, FERRIER, BOUDINEAU, WELZER, CHAUSSAT, PINLON.

Secrétaire de séance : Françoise SIMON

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président

Suite à la délibération n°2018-232 du 19 décembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et la délibération n° 2019-151 du 9 octobre 2019 portant délibération cadre concernant les fonds de concours attribués dans le cadre de la politique locale du commerce, la commune de Saint Georges Nigremont, par courrier en date du 28 novembre 2019, a sollicité l'octroi d'un fonds de concours pour la réhabilitation de la crêperie municipale, dernier commerce de la commune.

Le gérant de la crêperie-bar municipale de Saint Georges Nigremont a mis fin à son bail locatif le 31 octobre 2019. Après 10 années d'occupation et de fonctionnement, les locaux ont besoin d'un rafraîchissement et le matériel a besoin d'être changé.

Par délibération n°2019-233 prise le 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire a validé le fonds de concours ainsi qu'un plan de financement.

Les travaux étant terminés, il y a lieu de procéder à l'actualisation du plan de financement.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-064-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant HT
Travaux de réhabilitation	18 094,72 €
TOTAL	18 094,72 €
RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant HT
DETR (38,59 %)	6 982,64 €
FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES (21,49 %) :	
- 10 % sur le reste à charge de 11 112,08 € soit 1 111,21 €	3 889,23
- 25 % sur le reste à charge dans le cadre du dernier commerce : 2 778,02 €	
COMMUNE (39,92 %)	7 222,85 €
TOTAL	18 094,72 €

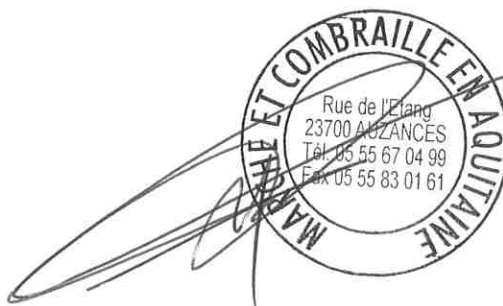
Il est à noter que le fonds de concours sera versé sur présentation d'un état des dépenses acquittées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'actualisation du plan de financement présenté ci-dessus,
- D'inscrire les dépenses et les recettes au budget 2021,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 mars 2021
Pour copie conforme, le 29 mars 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-064-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021